

Pour citer cet article : Julie Piront, « Bâtir un monastère féminin : bienfaitrices et fondatrices au XVII^e siècle » [En ligne], 1|2019, mis en ligne le 22 juin 2019, URL <http://www.siefar.org>

Bâtir un monastère féminin : bienfaitrices et fondatrices au XVII^e siècle

Dans le prolongement des études de genre menées par des chercheuses et chercheurs anglo-saxons, mais aussi italiens et français, les recherches font émerger l'engagement et le soutien moral, financier et matériel de bienfaitrices et fondatrices auprès des communautés religieuses féminines¹. Au XVII^e siècle comme durant les siècles qui précèdent, le mécénat privé féminin, mais aussi masculin, se révèle crucial pour contribuer à l'aménagement puis à l'édification du cadre de vie des communautés féminines qui, depuis le concile de Trente (1545-1563), se multiplient à l'intérieur des villes. En l'absence de ces appuis, ces groupes de femmes rencontrent davantage de difficultés et sont exposés plus fréquemment à la précarité, en particulier au cours de leurs premières années d'existence, lorsque les revenus fonciers et les dots des nouvelles recrues ne suffisent pas à leur assurer des conditions de vie décentes.

L'analyse du mécénat féminin ne doit pas occulter les contributions masculines aux chantiers des monastères. Aussi est-il pertinent de comparer les formes que prennent l'investissement, financier mais aussi personnel, de ces femmes et de ces hommes, afin de dégager leurs spécificités éventuelles.

Si les bienfaitrices et bienfaiteurs des visitandines sont désormais connus², les mécènes des annonciades célestes, chanoinesses régulières de Saint Augustin strictement cloîtrées,

¹ Marilyn Dunn, « Piety and Patronage in Seicento Rome: Two Noblewomen and Their Convent », *The Art Bulletin*, t. 74-4, décembre 1994, p. 644-663 ; Marilyn Dunn, « Spiritual Philanthropists. Women as Convent Patrons in Seicento Rome », *Women and Art in Early Modern Europe: Patrons, Collectors and Connoisseurs*, Cynthia Lawrence dir., University Park, Pennsylvania State University Press, 1997, p. 176-183 ; Mary-Ann Winkelmes, « Taking Part: Benedictine Nuns as Patrons of Art and Architecture », dans *Picturing Women in Renaissance and Baroque Italy*, Geraldine A. Johnson et Sara F. Matthews Grieco dir., Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 91-119 ; Sally A. Hickson, *Women, Art and Architectural Patronage in Renaissance Mantua: Matrons, Mystics and Monasteries*, Aldershot, Ashgate, 2003 ; Helen Hills, *Architecture and the Politics of Gender in Early Modern Europe*, Aldershot, Ashgate, 2003 ; Helen Hills, *Invisible city: The Architecture of Devotion in Seventeenth-Century Neapolitan Convents*, Oxford, 2004 ; Kathleen Wilson-Chevalier et Eugénie Pascal, *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, Saint-Étienne, Publication de l'Université de Saint-Étienne, 2007 ; Katherine A. McIver, *Wives, Widows, Mistresses, and Nuns in Early Modern Italy: Making the Invisible Visible through Art and Patronage*, Aldershot, Ashgate, 2012 ; Sabine Frommel et Juliette Dumas, *Bâtir au féminin ? Traditions et stratégies en Europe et dans l'Empire ottoman*, Paris, Picard, 2013 ; Murielle Gaude-Ferragu et Cécile Vincent-Cassy dir., « La dame de cœur ». *Patronage et mécénat religieux des femmes de pouvoir dans l'Europe des XIV^e-XVII^e siècles*, actes du colloque (Paris, octobre 2013), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

² Laurent Lecomte, « Regards croisés sur deux figures de commanditaires de l'ordre de la Visitation : Noël Brûlart de Sillery et Marie-Félicie des Ursins », dans *Architectes et commanditaires : cas particuliers du*

fondées à Gênes en 1604, sont demeurés dans l'ombre jusqu'à récemment³. Pourtant, les nombreux écrits des religieuses (chroniques, actes capitulaires ou registres de compte) témoignent de leur présence assidue tout au long du XVII^e siècle, « âge d'or du mécénat »⁴, au cours duquel sont fondés et érigés la majorité des monastères de cet ordre méconnu.

Le temps de la fondation

Au XVII^e siècle, l'établissement d'une nouvelle communauté religieuse procède soit d'un essaimage initié par les religieuses qui partent s'implanter dans une ville de leur choix, soit d'une demande locale, souvent féminine, qui sollicite leur venue. Identifiées généralement par les actes de fondation, mais aussi par les récits de fondation et les chroniques des religieuses, ces femmes négocient les autorisations nécessaires avec les autorités et prennent en charge l'installation matérielle de la communauté naissante, du moins dans les premiers temps.

Sollicitées en 1622 par Catherine Henriette de Balzac d'Entragues (1579-1633) qui promet une belle somme d'argent pour financer leur établissement à Paris, les annonciades célestes reçoivent à leur arrivée un accueil très sommaire. Elles sont hébergées, faute de mieux, dans l'hôtel du frère de la marquise durant quelques jours, le temps de trouver une maison où se fixer⁵.

La plupart des annonciades bénéficient de meilleures conditions d'hébergement, notamment à Lyon, où elles sont invitées en 1624 par Gabrielle de Gadagne († 1635), comtesse de Chevrières-Miolans, veuve de Jacques Mitte et issue d'une des familles les plus riches de la cité⁶. Bouleversée par la mort prématurée de son fils unique, Jean-François, lors du siège de Montauban en 1621, elle s'investit dans les fondations religieuses. Si elle parvient à établir les minimes à Saint-Chamond⁷ et à y faire ériger les tombeaux de son époux et de ses

XVI^e au XX^e siècle, Tarek Berrada dir., Paris, L'Harmattan, 2006, p. 43-47 ; Laurent Lecomte, *Religieuses dans la ville. L'architecture des Visitandines (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éd. du patrimoine, 2013, p. 85-90.

³ Julie Piront, *Empreintes architecturales de femmes sur les routes de l'Europe : étude des couvents des annonciades célestes fondés avant 1800*, thèse de doctorat inédite, Université catholique de Louvain, 2013, p. 209-211 et p. 258-259. L'unique synthèse parue sur l'ordre des annonciades célestes a été publiée par Paolo Fontana, *Memoria e santità. Agiografia e storia nell'ordine delle annunziate celesti tra Genova e l'Europa in antico regime*, Rome, Carocci, 2008.

⁴ Roland Mousnier et Jean Mesnard dir., *L'Âge d'or du mécénat, 1598-1661*, actes du colloque international du CNRS (Paris, mars 1983), Paris, Éd. du CNRS, 1985.

⁵ Marie-Élisabeth Henneau et Julie Piront, « Un réseau de Parisiennes autour d'un monastère discret : le couvent de l'Annonciade céleste de la rue Couture Sainte-Catherine (XVII^e- XVIII^e siècle) », dans *Les Parisiennes : des femmes dans la ville (Moyen-Âge-XVIII^e siècle)*, Jeanne Chiron, Nathalie Grande, Ramona Herz-Gazeau, Julie Pilorget et Julie Piront dir., actes du colloque international de la SIÉFAR (Paris, mars 2017), Arras, Artois Presses Université, à paraître.

⁶ Édouard Lejeune, *La Saga lyonnaise des Gadagne*, Lyon, Éd. lyonnaises d'art et d'histoire, 2004, en particulier p. 107-109.

⁷ Toujours conservé, le couvent des minimes est affecté actuellement à l'hôtel de ville.

enfants, elle doit renoncer à fonder des visitandines à Mâcon⁸, mais cet échec ne la décourage pas. Lors d'un pèlerinage à Gray, elle fréquente les capucins et les jésuites qui l'encouragent à se rapprocher des annonciades célestes de Pontarlier⁹. Séduite, elle trouve « tout ce qu'elle souhaitoit pour la consolation de son ame »¹⁰ dans la spiritualité de cet ordre qui associe sa dévotion au Verbe Incarné à une clôture des plus rigoureuses. Son projet approuvé par les autorités ecclésiastiques et municipales, la bienfaitrice loue à ses frais une maison située dans le quartier Bellecour, qu'elle transforme, avec l'aide des jésuites, « en petit monastere ». Si les grilles de la clôture sont conformes aux constitutions, la bienfaitrice fait fi des recommandations prônant le dépouillement de l'église et de la liturgie. Elle dote la chapelle, « salle basse »¹¹ de la maison, d'ornements tissés de soie, de fils d'or et d'argent, et de vaisselle liturgique précieuse, « témoignages éclatans de sa piété »¹², mais interdits par la règle. Le texte est formel :

[...] nous n'userons en nostre Eglise de tapisseries, ny de soye pour les paremens d'Autels, ou pour le Prestre à celebrier les divins Offices, ny pour le Poile du S. Sacrement, ny d'or, ny d'argent, hormis l'ornement du Tabernacle qui sera de soye. [...] Et parce qu'il pourroit arriver quelques personnes devotes à nos Monasteres qui voudroient donner quelques paremens pour servir à l'Eglise plus precieux que les susdits, & contraires à ceste nostre Regle, qu'ils ne soient acceptez en aucune manière.¹³

Arrivées le 16 octobre 1624, les sept religieuses pontissaliennes en réfèrent à leurs « mères de Gênes », première communauté établie par la fondatrice de l'ordre, Maria Vittoria Fornari, qu'elles tiennent pour modèles. La réponse est très circonstanciée : « On pouvoit les accepter en consideration du merite distingué de nôtre Illustre Comtesse, & de sa qualité de Fondatrice, mais non pas les mettre en usage dans nôtre Eglise, à quoi elle consentit »¹⁴. Le compromis doit ménager Gabrielle de Gadagne qui les a reçues avec tant de diligence :

[...] l'accueil qu'elle leur fit, fut si tendre, si honnête, & si obligeant, que toutes ces Reverendes Meres ont souvent avoué qu'il leur seroit impossible de l'exprimer, de la

⁸ La fondation de la Visitation à Mâcon n'aboutit qu'en 1632, avec l'aide financière de Catherine de La Rochefoucauld, marquise de Senécé, dame d'honneur de la reine.

⁹ San Cipriano (Italie), archives du monastère de l'Annonciation et de l'Incarnation, Fonds des fondations (= désormais SC, Fondations), 34 : *De la fondation du monastere de l'annonciade de Lion qui arivat le premier de novembre de l'an de Notre Seigneur 1624*, ms, vers 1630, non paginé.

¹⁰ Marie Hiéronime Chausse, *Histoire de l'établissement et du progrès du premier monastère des religieuses annonciades célestes de la ville de Lyon*, Lyon, veuve Chavance et fils, 1699, p. 2.

¹¹ SC Fondations, 34.

¹² M. H. Chausse, *op. cit.*, p. 3.

¹³ *Constitutions des religieuses de l'Ordre de l'Annonciade, sous la Reigle de S. Augustin : fondées à Gennes, l'an de nostre Salut 1604, traduittes d'Italien en François*, Lyon, Cl. Cayne, 1628, p. 28-29. En 1624, les annonciades célestes francophones ne disposent que de constitutions traduites de l'italien et diffusées sous forme manuscrite. L'édition lyonnaise est imprimée deux ans après celle de Paris (*Constitutions des reverendes meres du Monastere de l'Annonciade de Gennes, fondées l'année de nostre Salut 1604*, Paris, I. Du Val, 1626).

¹⁴ *Ibid.*, p. 4.

maniere qu'une parfaite reconnaissance l'exigeroit. Il est vrai aussi qu'elles tâcherent de répondre autant qu'il leur fut possible à toutes les honnêtetés & amitiés de cette Illustre Dame, elles la remercièrent humblement de tous les honneurs qu'elle leur avoit fait faire & des caresses qu'elle continuoit avec tant de bonté, elles lui demanderent sa protection & lui promirent dès lors de ne plus la regarder que comme l'Illustre & unique Fondatrice du Monastere de l'Annonciade qu'elles venoient établir.¹⁵

En échange de ses attentions et surtout d'importantes libéralités, Gabrielle obtient le titre officiel « de principales et premiere fondatrice du monastère de Lion [accordé] a elle seule pendant sa vie, sans qu'il puissent passer a ses heritiers »¹⁶. Ce statut de fondatrice n'est pas défini par les constitutions de l'ordre – contrairement à celles des visitandines par exemple¹⁷ – mais par un contrat qui confère notamment à Gabrielle le droit d'apposer ses armoiries sur les bâtiments, d'être enterrée dans l'église du monastère et, condition bien plus contraignante, d'entrer dans le monastère et de voir les religieuses à visage découvert. Cette clause suscite d'abord l'opposition ferme des religieuses qui y voient une atteinte à leur stricte clôture, marqueur de leur identité intimement lié à leur spiritualité. Le quatrième vœu qu'elles professent les enjoint en effet de « ne se laisser jamais voir, ny voir de personne que le moins qui leur sera possible »¹⁸. Mais la bienfaitrice est catégorique : « elle ne fonderoit que pour avoit [*sic*] l'ediffication de veoir et converser quelque fois parmi ses filles »¹⁹. Les religieuses finissent par céder devant l'insistance du vicaire général, Denis-Simon de Marquemont (1572-1626), conseillé par les jésuites, mais aussi des mères de Pontarlier qui les assurent qu'à Paris notamment, la marquise de Verneuil bénéficie de ce privilège²⁰. Pour jouir d'un certain confort matériel, les annonciades célestes s'astreignent à quelques concessions, car, selon les dires de la religieuse Marie Hiéronime Chausse, « toute la regularité & toute la sainteté d'un établissement dépend uniquement des bons commencemens »²¹.

Quelques décennies plus tard, d'autres annonciades célestes trouvent un soutien matériel similaire en Lorraine auprès du couple formé par Gabrielle de L'Isle (1595-1679), fille de Jean, seigneur de Brainville et lieutenant général du baillage, et Henri de Roncourt (1593-1664), conseiller à la cour souveraine de Lorraine et Barrois²². Touchés par cet ordre

¹⁵ *Ibid.*, p. 8.

¹⁶ SC Fondations, 34. Le contrat de fondation de Gabrielle de Gadagne, passé le 6 novembre 1624, est détaillé dans M. H. Chausse, *op. cit.*, p. 9-11.

¹⁷ Le coutumier des visitandines définit les statuts de fondateur ou fondatrice et de bienfaiteur ou bienfaitrice (*Coutumier et Directoire pour les sœurs religieuses de la Visitation Sainte Marie*, Paris, S. Huré, 1637, p. 9-11).

¹⁸ *Constitutions des religieuses*, *op. cit.*, p. 38.

¹⁹ SC Fondations, 34.

²⁰ *Ibid.*

²¹ M. H. Chausse, *op. cit.*, p. 9.

²² Victor Parisel, *Malaincourt et ses seigneurs. La famille Roncourt*, Langres, impr. Rallet-Bideau, 1889, p. 20-24.

qu'ils ont fréquenté à Épinal, tous deux décident de fonder un monastère à Bourmont²³. Après avoir éprouvé, comme Gabrielle de Gadagne, la perte de leur unique héritier, les deux conjoints font don de leurs biens. L'acte de donation de Gabrielle de L'Isle (septembre 1663), puis le testament de son époux (décembre 1663), fournissent de quoi assurer la subsistance de la future communauté. Outre des terres, Gabrielle cède un

viel corps de logis de la maison qu'elle a audit lieu [de Bourmont] de bas en haut, joindant le nouveau corps de logis de ladite maison, avec le colombier en dépendant, jardin adjacient et un autre jardin au bas aboutissant à la muraille dudit Bourmont, cour et estable au-dessus, avec un four au bas suivant que le tout est séparé par une grande muraille [...] pour en jouyr dès à présent par lesdites religieuses [d'Épinal] à charge de s'establiir audit Bourmont au nombre de quatre religieuses et faire la fondation de leur ordre.²⁴



1. Bourmont, ruelle du Verpot, maison du XVI^e siècle, offerte par Gabrielle de L'Isle et intégrée au monastère des annonciades célestes, état actuel. Cliché J. Piront.

²³ Julie Piront, « Entre idéal de vie cloîtrée et contraintes urbaines. Étude architecturale des couvents des annonciades célestes fondés au XVII^e siècle dans l'espace haut-marnais », *Les Cahiers haut-marnais*, n°272-273, 2015, p. 116-169.

²⁴ Archives départementales de la Haute-Marne, 33H1 : Acte de donation des biens de Gabrielle de L'Isle, épouse du seigneur de Malaincourt, aux annonciades célestes d'Épinal (9 septembre 1663).

C'est dans cette maison, toujours conservée à l'angle de la rue du Général Leclerc et de la ruelle du Verpot (ill. 1), que s'installent les deux premières religieuses envoyées d'Épinal en 1667. Celle que les religieuses reconnaissent comme leur « fondatrice » leur donne carte blanche pour aménager la maison et la rendre conforme à sa nouvelle fonction, disposant « l'oratoire ou chapelle de la maison dans une petite chambre qui donne sur la rue à coté du vestibule »²⁵. En contrepartie de sa générosité, Gabrielle de L'Isle, alors âgée de 74 ans, obtient, quant à elle, le droit de vivre parmi ses protégées, comme l'atteste la requête des religieuses adressée en 1669 à l'évêque de Toul, André du Saussay, pour obtenir l'autorisation de recevoir trois religieuses supplémentaires d'Épinal, « les unes soulageant ladite dame en sa vieillesse, les autres cependant vacqueront à l'office divin »²⁶. À son décès survenu dix ans plus tard, la fondatrice séculière sera inhumée dans le caveau de la communauté²⁷.

Si les conditions imposées par les fondatrices s'avèrent souvent contraignantes pour les annonciades, leurs libéralités et leur appui après des autorités leur offrent une certaine stabilité dont toutes les communautés n'ont pas pu bénéficier. Les récits de fondations témoignent parfois d'une réelle précarité et de conditions de vie difficiles, accentuées par les conflits de la guerre de Trente Ans (1618-1648) en Lorraine et en Franche-Comté où les annonciades célestes s'implantent massivement au cours de cette période. Établies à Nancy en 1616, les annonciades célestes consacrent prioritairement leurs revenus à l'édification de leur cadre de vie et connaissent la pauvreté durant plus de cinq années, ne devant leur survie qu'à des aumônes de personnes charitables, restées anonymes. La jeune communauté

avoit pas seulement de quoy ce couvrir la nuit pour ce garder du froit qui estoit desia assez grand et tout cet hiver, elle souffrirent de grandes disettes [...] Les mères de Vesoulx avoit donné à la sudite mere Marie Catherine [de Fresnel, prieure] deux novices qui estoit de tres bonnes et noble maison de ce pays aussi bien qu'elle pensant d'autoriser leur commencement par ce moyen et tirer ayde temporelle de leurs parents ; chose admirable que pas un ne fit semblant de les connoistre²⁸.

De fait, les religieuses comptent sur leur entourage familial pour trouver les ressources matérielles et humaines nécessaires à l'établissement d'une nouvelle maison. Ainsi, la naissance du monastère de Pontarlier doit beaucoup à Étienne Couthenet, lieutenant général

²⁵ Dépôt d'art sacré à Langres, archives des annonciades célestes, sans cote : *Annalles de l'anonci[a]de céleste de Bourmont commencés en l'année mil six cent nonente trois*, ms, XVII^e-XVIII^e siècles, 1^{ère} partie, p. 3-4.

²⁶ Dépôt d'art sacré à Langres, archives des annonciades célestes, sans cote : *Cartulaire des annonciades célestes de Bourmont*, ms, XVII^e-XVIII^e siècles, p. 11-12.

²⁷ D'après son testament du 12 mars 1679, Gabrielle de L'Isle souhaitait pourtant être enterrée dans le caveau familial en l'église paroissiale de Brainville. Archives départementales de la Haute-Marne, 33H 1.

²⁸ SC Fondations, 35 : *Récit de la fondation des annonciades célestes de Nancy*, ms, XVII^e siècle, non paginé.

du baillage de Pontarlier. Père de Jeanne (1585-1633), co-fondatrice et première prieure du monastère, il s'implique largement dans le projet de sa fille. Entre 1609 et 1612, il sollicite l'autorisation du magistrat de la ville, fait jouer ses relations pour obtenir des matériaux de construction, dresse « le dessaint et la carte »²⁹ des bâtiments à ériger à partir de la maison offerte par Tomasine Lejeune, veuve Sauget et mère de deux des fondatrices³⁰, signe les contrats, procède à la pose de la première pierre de l'église au nom des archiducs espagnols Albert (1559-1621) et Isabelle (1566-1633), paye les factures et participe à la visite de contrôle des lieux effectuée par le clergé préalable à l'entrée des candidates³¹. Plus qu'un bienfaiteur, Étienne s'avère être un homme de terrain, à l'instar du richissime Stefano Centurione (1547-1625), figure masculine de premier plan qui, tout en contribuant financièrement à la fondation du premier monastère de l'ordre à Gênes, surveille personnellement, « du matin au soir », le bon déroulement du chantier de 1605 à 1608³².

Le temps des constructions

Au fil des années, les communautés, en pleine croissance, éprouvent le besoin d'agrandir leurs premiers bâtiments et de se doter d'infrastructures conformes à leurs besoins et à leur règle. Si certaines parviennent tant bien que mal à autofinancer leurs constructions grâce aux dots des recrues et aux rentes, d'autres complètent leurs revenus ordinaires en bénéficiant des largesses de dames et d'hommes fortunés, non sans contrepartie. Les annonciades célestes de Paris obtiennent ainsi l'aide substantielle de Suzanne Ardier († 1680), épouse de Jean Dyel († 1668), comte des Hameaux. Reconnue comme fondatrice séculière en 1662 en échange du versement de 12 000 livres, elle finance six ans plus tard la reconstruction du chœur des religieuses pour y faire adjoindre un appartement privé. Elle améliore la décoration de l'église conventuelle et y fait édifier une chapelle intérieure où elle sera inhumée avec le cœur de son mari³³.

Réfugiées à Besançon en 1639, en pleine guerre de Trente Ans, les annonciades célestes parviennent à s'y établir officiellement avec l'aide providentielle de Claudine Buson (1607-

²⁹ SC Fondations, 38 : *De l'établissement du monastere de Pontarlier de l'ordre de l'annonciade celeste, citue en la Franche Conte de Bourgogne. Second monastere de tout l'ordre*, ms, XVII^e siècle, p. 59.

³⁰ Jeanne (1594-1635) et Françoise Sauget (1598-1634), en religion Marie Jeanne Françoise et Marie Françoise.

³¹ SC Fondations, 38, p. 48-51, 59-64 et 69-71 ; Archives départementales du Doubs, 1J 649 (2), p. 28 et 123H 7 ; Dépôt d'Art sacré à Langres, archives des annonciades célestes, sans cote : Procès-verbal de la visite et de la bénédiction du monastère des annonciades célestes de Pontarlier (14 août 1612).

³² P. Fontana, *op. cit.*, p. 13-15 ; Luigi Maria Levati, *La Vita del servo di Dio Stefano Centurione : Studio di agiografia genovese*, Gênes, Tip. della Gioventù, 1918, p. 83.

³³ M.-É. Henneau et J. Piront, *op. cit.*, à paraître.

1691), veuve de Charles-Antoine Valle qui occupa la fonction de co-gouverneur de la cité. Faute de moyens, les sœurs n'acquièrent leur premier bien qu'en 1652. Établies « sans ayde de personne pour le regard du temporel »³⁴ et éprouvées par une procédure judiciaire coûteuse, elles sont plongées dans « une excessive pauvreté ». En 1670, les annonciades de Thonon leur envoient Catherine de la Baume-Saint-Amour, dite de Bruges († 1676), veuve d'Albert-Eugène de Genève († 1663), marquis de Lullin, dont elles ont bénéficié du soutien en 1648-1650. Dotée d'« une affection [et] bienveillance nompareille pour [leur] saint Ordre », la marquise « tenoit [auprès des sœurs de Thonon] rang quasi de souveraine et [...] de bienfaitrice particulière »³⁵. Les sœurs de Besançon s'empresent donc de conquérir ses faveurs, non sans appréhender « la juste crainte qui nous saisi d'encourir les dommages qu'apporte avec soi les manières dont il faut nécessairement agir pour entretenir l'amitié et bienveillance de telles personnes et qui sont tout à fait opposées à l'esprit céleste de notre saint Institut »³⁶. Catherine de la Baume s'attache rapidement à elles et de 1670 à 1672, finance l'édification d'un corps de bâtiment abritant le chœur des religieuses, la sacristie, l'infirmerie ; d'une galerie de circulation ; des parloirs et du logement des tourières³⁷. Comme Suzanne Ardier à Paris, la marquise entend loger sur place et destine, dans le bâtiment des parloirs, deux chambres pour son usage personnel. Elle n'y séjourne à vrai dire que quelques mois et à sa mort, est inhumée dans l'église des annonciades célestes qui rendent hommage à leur « bienfaitrice » en la revêtant de leur habit bleu ciel³⁸.

Malgré la générosité de Catherine de Bruges, la communauté bisontine manque toujours d'infrastructures adéquates à la fin du XVII^e siècle. En 1693, les sœurs n'ont pas encore eu « les moyens d'y pouvoir construire une eglise ni aucun bastiment regulier, estant reduites a n'avoir qu'une chambre pour cinq religieuses »³⁹ – au lieu des cellules individuelles prescrites par leurs constitutions – et douze d'entre elles logent dans un grenier « ou les chaleurs de l'esté et les rigueurs de l'hyver leur faisoient sentir des incommodités tres fascheuses »⁴⁰. Bienfaitrice de la communauté depuis 1680, Marie-Antoine Guilloz intervient en leur faveur

³⁴ Dépôt d'Art sacré à Langres, archives des annonciades célestes, sans cote : *Livre contenant l'establissement de nostre monastère de l'annonciade, fait en cette cité de Besançon au mois de mars de l'an 1648, ensemble les choses plus remarquables qui y sont arrivées du depuis*, ms, XVII^e-XVIII^e siècles, non paginé.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Archives départementales du Doubs, 1J 649 (15) : Récit de la fondation des annonciades célestes de Besançon, ms, XVII^e siècle, p. 29.

³⁹ Archives départementales du Doubs, 122H1 : Déclaration des biens des annonciades célestes de Besançon (1693).

⁴⁰ Archives départementales du Doubs, 1J 649 (15), p. 29.

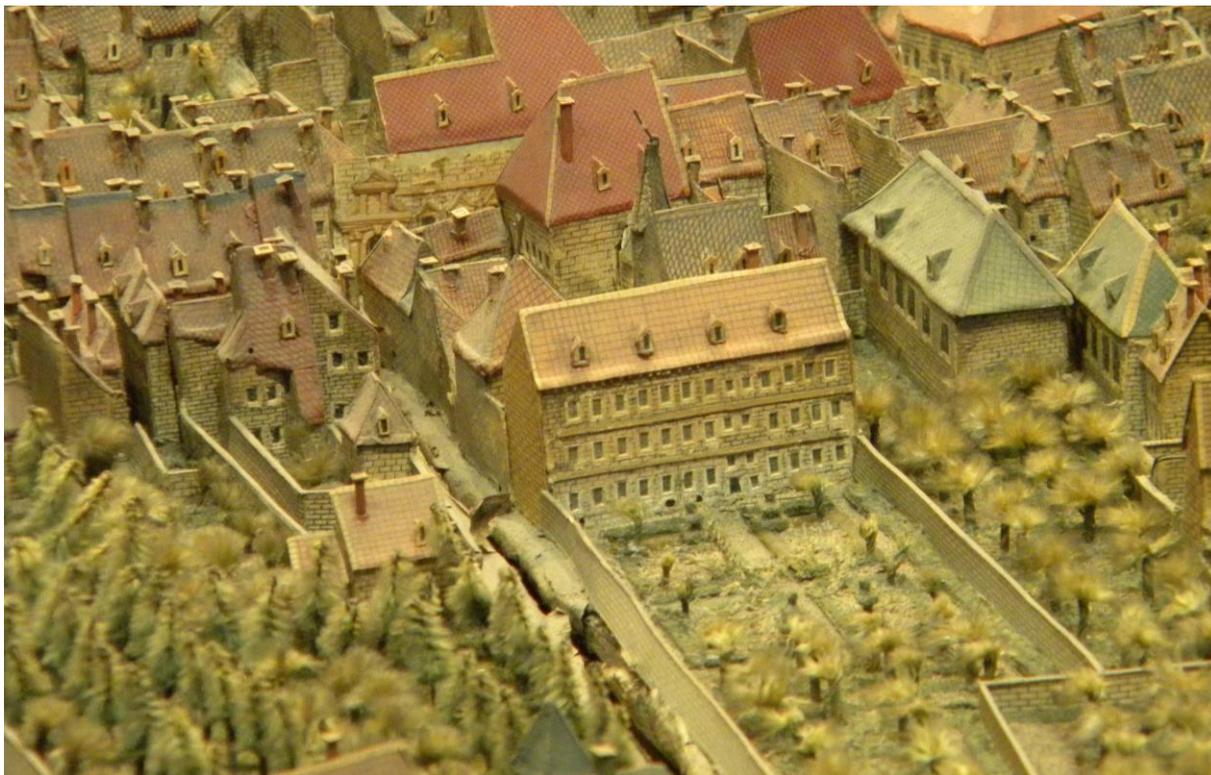
auprès de son époux, Claude Tarin, bourgeois de la cité. Dès 1696, il accepte de financer une partie des travaux de rénovation de la charpente et de l'autel de l'église qu'il fait couvrir d'un berceau lambrissé orné d'une peinture de l'Assomption. L'homme ne se contente pas de contribuer, du moins pour partie, aux frais de l'entreprise : il fait préparer les matériaux, commande les dessins, passe les contrats avec les corps de métier et paie une partie de la nourriture des ouvriers, « à tous lesquels ouvrages Mr Tarin a contribué ses soins, ses avis, et sa présence quasi continuelle, avec une bonté et des fatigues qu'on ne sauroit exprimer »⁴¹.

Deux ans plus tard, « esmeu de l'exemple de son cadet », le marchand Léonard Tarin pousse les annonciades à entreprendre la construction d'une aile de dortoir entre cour et jardin, « pour soulager les religieuses des extremes incommodités » de leur « pauvre logement »⁴². Comme son frère, il entre dans la clôture avec des ouvriers pour prendre les mesures et fait faire à ses frais le plan du bâtiment par le maître maçon, [Jean ?] Cuène. Lorsque débute le chantier, il préside la pose de la première pierre – comme Etienne Couthenet à Pontarlier – puis se rend « chaque jour une ou plusieurs fois avec une charité et diligence infatigable pour prendre garde aux ouvriers et pourvoir à tout »⁴³. En ce siècle finissant, ces deux chantiers bisontins seront financés par un collectif de donateurs, chacun contribuant à la hauteur de ses moyens, charge à la communauté de déboursier les dernières livres. Ces financements, accordés au coup par coup et conjugués aux débuts difficiles de la communauté, permettent de comprendre l'apparence hétérogène du monastère de Besançon au XVIII^e siècle. Documenté par le plan-relief de la ville (ill. 2), le complexe monastique des annonciades se compose alors d'un hôtel particulier préexistant, acquis en 1652 et transformé pour partie en église, sur lequel se sont greffé au fil du temps des constructions neuves.

⁴¹ Dépôt d'Art sacré à Langres, archives des annonciades célestes, sans cote : *Livre contenant l'establissement de nostre monastère de l'annonciade*, non paginé.

⁴² *Ibid.*

⁴³ *Ibid.*



2. Plan-relief de Besançon, détail du monastère des annonciades célestes et de son enclos, vers 1720-1722. Musée des plans-reliefs, hôtel des Invalides. Cliché Fr. Griot.

Le plus important chantier des annonciades célestes financé par un homme est sans nul doute celui de la reconstruction de l'église des annonciades célestes à Saint-Denis. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, Philippe Despont (1623-1700)⁴⁴, chapelain de l'Hôpital des Incurables de Paris et frère de la religieuse Marie Élisabeth⁴⁵, multiplie les largesses envers la communauté. À cette période, le cloître, assorti d'une église modeste (édifiés en quatre années seulement, 1632-1636), est achevé depuis trente ans. Le bienfaiteur finance d'abord des pièces du mobilier liturgique, payant la dorure du tabernacle (1667), puis le retable d'une chapelle de dévotion située dans le couloir des cellules (1676)⁴⁶. Sa générosité atteint son apogée, lorsqu'il décide, en 1680, de faire reconstruire l'église de la communauté « dont la beauté rendra sa mémoire éternelle »⁴⁷ :

Voici une des plus heureuses années pour cette maison puisqu'après tant de désirs et tant de vœux, l'on commença à travailler au temple du Seigneur ; nous avons déjà vu

⁴⁴ Voir, à son sujet, Ernest Coyecque, « Le cabinet de Philippe Despont, vicaire des Incurables (1623-1700) », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 49, 1927, p. 155-172.

⁴⁵ Elle a fait profession dans la communauté en 1646. Dépôt d'Art sacré à Langres, archives des annonciades célestes, sans cote : *Annales du monastère de l'Annonciade céleste de Saint-Denis en France*, ms, XIX^e siècle, p. 168.

⁴⁶ Dépôt d'Art sacré à Langres, archives des annonciades célestes, sans cote : *Annales du monastère de l'Annonciade céleste de Saint-Denis en France*, ms, XIX^e siècle, p. 246 et p. 258.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 223.

Monsieur Despont dans la ferme résolution de l'entreprendre, il était devenu le parfait ami et comme le père de la communauté, et il ne songeait plus qu'à sacrifier ses biens à la gloire de celui de qui il les avait reçu au grand avantage des épouses de Jésus-Christ [...]. On ne pensa plus qu'à consulter les plus habiles architectes de Paris pour le dessin de l'ouvrage auquel il voulut donner la beauté et la perfection que sa piété lui inspirait, plusieurs modèles lui furent présentés et ne les trouvant point à son goût, il en forma un lui-même plus noble et plus magnifique, on se fit un grand plaisir de s'arrêter à une idée que son cœur et son esprit lui avaient suggérés et qui préparait une pièce rare et singulière.⁴⁸

Ce dessin, jugé par « des architectes et personnes connoissantes en bastiment d'esglises [...] comme étant le plus beau et plus conforme aux inclinations dudit sieur »⁴⁹, est celui d'une église de plan centré, coiffée d'un dôme octogonal « fort élevé et accompagné d'ornements d'un très bon goût »⁵⁰ et greffée de quatre chapelles en saillie. Reconnu comme « fondateur », Philippe Despont pose la première pierre, mais il n'assure pas lui-même la surveillance du chantier qu'il délègue à des techniciens. Le nouveau sanctuaire est terminé en 1684, aux frais de la communauté qui se voit obligée de solder les dépenses de cet édifice qui « surpassait la première idée du fondateur »⁵¹. Signe ostentatoire du prestige de ce dernier, ses armoiries, figurant l'emblème de la Charité, frappent la clé de l'arcade d'entrée du chœur liturgique. Haute d'une trentaine de mètres, l'église des annonciades de Saint-Denis est sans doute l'un des édifices les plus éloquents de la production architecturale de l'ordre. Caprice d'un homme fortuné, elle pourrait être comparée à l'église visitandine de Notre-Dame-des-Anges à Paris, bâtie bien des années plus tôt, en 1632-1634, à la demande du richissime Noël Brûlart de Sillery (1599-1640). Rejetant le projet de plan rectangulaire retenu par les religieuses, cet homme charge le plus célèbre architecte parisien, François Mansart (1598-1666), de construire une église en rotonde, toujours conservée rue Saint-Antoine⁵². Il ne reste en revanche rien de l'église des annonciades, démolie avec le cloître en 1844-1845, au grand dam des amateurs d'art dont Aîné Didron se fait le porte-parole : « L'église, construite par d'Avillers architecte du Roi⁵³, se faisait remarquer par la précision de son appareil, la finesse

⁴⁸ *Ibid.*, p. 256-257.

⁴⁹ Archives nationales, LL 1627 : Registre des actes capitulaires des annonciades célestes de Saint-Denis, 1673-1792, p. 31.

⁵⁰ Dépôt d'Art sacré à Langres, archives des annonciades célestes, sans cote : *Annales du monastère de l'Annonciade céleste de Saint-Denis*, p. 257.

⁵¹ *Ibid.*, p. 260.

⁵² Laurent Lecomte, « Les couvents parisiens de l'ordre de la Visitation », dans *François Mansart, le génie de l'architecture*, Claude Mignot et Jean-Pierre Babelon dir., Paris, 1998, p. 131-143 ; Laurent Lecomte, « Regards croisés », *op. cit.*, p. 38-42.

⁵³ Cette attribution à l'architecte a été remise en question par Thierry Verdier, *Augustin-Charles d'Aviler, architecte du Roi en Languedoc 1653-1701*, Montpellier, Presses du Languedoc, 2003, p. 110-111.

de ses sculptures et l'élégance de son dôme. C'était après l'abbaye, le plus bel édifice de la ville »⁵⁴.

Comme les fondatrices des annonciades de Paris et Besançon qui disposent d'un hébergement dans le monastère, Philippe Despont désire lui aussi vivre au plus près des annonciades célestes. Cinq ans après l'église, en 1689, il se fait construire, contre le couvent, une maison qu'il lègue aux religieuses à sa mort en 1700⁵⁵.

Alors que la Réforme catholique bat son plein, des femmes et des hommes fortunés, aristocrates pour la plupart, ont trouvé auprès des communautés religieuses fondées au XVII^e siècle, et notamment des annonciades célestes, la possibilité de montrer aux yeux de toutes et de tous leur contribution à l'élan de ferveur qui imprègne le siècle baroque. Bien qu'elles et ils appartiennent à l'élite sociale, aucun n'a pu ou voulu prendre en charge l'édification d'un monastère dans son intégralité. Ils procèdent à des investissements ciblés. Leur générosité se manifeste concrètement dès l'installation des religieuses dans un bâtiment préexistant et à son aménagement avant de participer, dans les décennies qui suivent, à l'édification d'une église et/ou de nouveaux corps de bâtiments conformes aux besoins matériels et aux aspirations spirituelles de la communauté, mais au sein desquels ils se réservent des espaces privatifs.

Il serait fastidieux de citer toutes les bienfaitrices de ces monastères féminins. Parmi celles-ci, les fondatrices disposent d'un statut particulier leur permettant d'entrer dans la clôture et le cas échéant de vivre auprès de celles qu'elles ont accueillies et protégées. Toutes ont généralement le même profil : veuves, parfois dépourvues d'héritiers directs, elles tâchent, au soir de leur vie, de se préoccuper de leurs fins dernières en initiant, facilitant et finançant l'installation de nouvelles communautés et la construction de leurs bâtiments. Certaines font même le choix de prendre le voile, telles Béatrix de Grammont (1595-1666)⁵⁶, veuve du baron de Ray « qui estoit fort affectionnée à l'ordre »⁵⁷ et fondatrice de Dole, ou encore Camilla Orsini (1603-1685)⁵⁸, épouse de feu Marcantonio II Borghese (1601-1658), qui prend l'habit

⁵⁴ Aîné Didron, « Actes de vandalisme », *Annales archéologiques*, t. 1, 1844, p. 54.

⁵⁵ Dépôt d'Art sacré à Langres, archives des annonciades célestes, sans cote : *Annales du monastère de l'Annonciade céleste de Saint-Denis*, p. 303-304.

⁵⁶ Dépôt d'Art sacré à Langres, archives des annonciades célestes, sans cote : *Abrégé de la vie de la Révérende Mère de Ray, fondatrice des religieuses annonciades célestes d'Avignon, avec le livre des coutumes des fondatrices des religieuses annonciades de Gênes*, copie manuscrite de l'édition datée de 1705, XX^e siècle, non paginée.

⁵⁷ SC Fondations, 32 : Récit de la fondation du monastère de Dole, ms, XVII^e siècle, non paginé.

⁵⁸ *La Vita della venerabile Serva di Dio D. Camilla Orsini Borghese principessa di Sulmona poi suor Maria Vittoria religiosa dell'Ordine dell'Annunziata*, Rome, Fr. Gonzaga, 1717.

dans le monastère qu'elle a fait bâtir à grands frais à Rome de 1670 à 1676⁵⁹. Tirillées entre leur attachement à la clôture et les nécessités de leur subsistance, les annonciades célestes tentent, quant à elles, de réguler les rapports qu'elles entretiennent avec ces femmes qui peuvent se montrer envahissantes, voire encombrantes.

Si ces dames de condition font jouer leurs relations et financent les projets, leur soutien s'arrête là, contrairement aux mécènes masculins qui prennent régulièrement en charge l'organisation matérielle des chantiers. S'ils estiment être expérimentés en la matière, ils commandent les matériaux, passent les contrats et surveillent les ouvriers. En assurant l'intendance du chantier, ces hommes du monde apportent une aide précieuse aux religieuses. Car, si certaines d'entre elles ont pu faire profiter leurs communautés de leurs talents artistiques et de leurs compétences de gestionnaires⁶⁰, d'autres ont fait les frais de leur ignorance, à l'instar des annonciades de Porrentruy, obligées de reconnaître qu'elles « aurois bien gagné de donner une récompense et salaire considérable pour visiter souvent et estre le plus qu'il fut esté possible présent pour voir comme tout ce faisoit, à quoy les religieuses ne s'entende rien, et n'on aucune expérience, ne pouvant juger si ses sortes de choses son bonne et bien faite »⁶¹. Commanditaires des bâtiments, les mécènes influent par ailleurs sur le plan et la distribution des constructions qu'elles et ils financent, en élaborant le dessin, en désignant l'architecte et en imposant aux religieuses des espaces pour leur usage personnel.

Au XVIII^e siècle, les bienfaitrices et bienfaiteurs se raréfient dans les sources. Certes les principaux chantiers ont eu lieu au cours du siècle précédent, mais les besoins financiers sont toujours présents. La communauté des annonciades céleste de Sens, par exemple, perçoit vers 1750 un important versement d'une Irlandaise fortunée, née O'Audgherme, qui s'est retirée

⁵⁹ Julie Piront, « Architecture et clôture féminine à Rome. Le monastère des annonciades célestes (1676-1872) », *Giornale di storia*, n°23, 2017, p. 1-47 [en ligne]. URL : www.giornaledistoria.net.

⁶⁰ À l'exemple de la sœur Antoinette Desmoulin (1611-1692), architecte de l'église des bénédictines de la Paix Notre-Dame à Liège (voir Julie Piront, « Desmoulin, Antoinette », http://siefar.org/dictionnaire/fr/Antoinette_Desmoulin), de Madeleine Thérèse de Saint-Joseph Jobart (1645-1717), carmélite déchaussée au premier monastère de Nancy (voir Julie Piront, « Jobart, Marthe », http://siefar.org/dictionnaire/fr/Marthe_Jobart) ou encore de Marie Anne Joseph (1658-1748), bénédictine de la Paix Notre-Dame à Namur (Julie Piront, « Lambillion, Marie Anne », http://siefar.org/dictionnaire/fr/Marie_Anne_Lambillion) ; cf. Julie Piront, « Les religieuses aux Temps Modernes : architectes, gestionnaires de chantier et manouvrières », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n°35 (« Femmes, architecture et paysage »), 2018-1, p. 29-39 ; Julie Piront, « Religieuses et religieux architectes, concepteurs et bâtisseurs des monastères féminins à l'époque moderne », dans *Bâtir pour Dieu : l'œuvre des religieux et religieuses architectes (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Julie Piront et Adriana Sénard dir., Lyon, LARHRA, « Chrétiens et société. Mémoires et documents », à paraître.

⁶¹ Bibliothèque cantonale du Jura, fonds ancien, ms A2598 : Annales des annonciades célestes de Porrentruy, ms, XVII^e-XVIII^e siècles, p. 82.

dans le monastère : cette donation a permis de financer les travaux d'agrandissement, voire de reconstruction du chœur des religieuses et de leur église (1749-1751)⁶².

Julie Piront

Chargée de recherches FRS-FNRS

Université de Liège – Unité de Recherches Transitions

⁶² Archives départementales de l'Yonne, H 961 ; Jacques Leviste, « Le couvent des annonciades célestes de Sens », *Bulletin de la société archéologique de Sens*, 3^e série, fasc. 17, 1973, p. 18.